

VII. MILES D'IRUN SALTO 2023

RÉGLEMENT

ARTICLE 1

Le club d'athlétisme Super Amara Bidasoa Atletiko Taldea avec la collaboration de la mairie d'Irun, le conseil provincial de Gipuzkoa et Salto Systems, organise le **VIIème Edition de les Milles d'Irun 5K SALTO** le dimanche matin **23 avril 2023**. L'événement s'adresse à l'ensemble de la population et tente de promouvoir une activité physique inclusive, saine et solidaire. Il se bénéficie également de la collaboration de la **Fédération d'athlétisme du Guipúzcoa**, de l'**OSI de Bidassoa**, du **Département de la Santé du Gouvernement Basque** et de la **Fédération du Sport Adapté**.

C'est un dimanche matin plein d'activités dans le centre de l'Irun ou toute la population peut participer et comprendra aussi des démonstrations d'athlètes fédérés et la possibilité d'essayer différents événements sportifs.

ARTICLE 2 : PROGRAMME COMPLET DE L'ÉVÉNEMENT

- 09h30 Promenades Santé Tippi-tappa
- 10h00 Course de 5K pour les athlètes avec un temp supérieur à 20' **et les équipes Joëlette**
- 10h35 Course de 5K pour les athlètes avec un temps inférieur à 20'
- 11h00 Course d'un mile pour les athlètes en handbike et fauteuil roulant
- 11h15 Course d'un 1/2 mile de pour les athlètes ayant des capacités intellectuelles limitées
- 11h30 Démonstration de vitesse
- 11h35 Test de vitesse ouverts au public
- 12h00 Démonstration d'Haies
- 12h05 Démonstration de saut en hauteur
- 12h10 Test de saut en hauteur ouvert au public
- 12h30 Mile solidaire en faveur de Contra el Cáncer Gipuzkoa

ARTICLE 3: CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation à l'événement est ouverte à toute personne sans distinction de catégorie, de sexe et d'origine ou de tout autre motif caractéristique de discrimination. C'est précisément le but de cet événement de promouvoir une activité physique saine, inclusive, solidaire, populaire et pour tout âge.

Les courses de 5 km et du mile pour les athlètes en handbike et en fauteuil roulant seront compétitives et limitées aux athlètes de 12 ans ou plus ou qui auront 12 ans cette année. (Athlètes nés en 2011 et avant).

Dans la modalité Joëlette, la limite d'âge s'appliquera aux pilotes mais pas au passager.

Dans le mile adapté, les athlètes peuvent participer à la fois en handbike et en fauteuil roulant.

Le reste des activités seront ludiques et participatives. La section d'Athlétisme dans la Rue consistera en des démonstrations dans les courses de sprint, avec et sans haies et saut en hauteur par les athlètes fédérés du Bidasoa Atletiko Taldea. Après les démonstrations les personnes intéressées seront autorisées à essayer une course de sprint et le saut en hauteur.

Il sera nécessaire de s'inscrire pour participer, voir l'article suivant relatif aux inscriptions, et bien que le nombre d'inscriptions ne soit pas limité, la durée des activités sera limitée au temps prévu donnant la possibilité de participer au plus grand nombre de parties intéressées dans le temps prévu pour chaque activité.

Chaque participant participera à l'événement sous sa responsabilité et devra justifier d'un niveau de condition physique conforme aux exigences de l'événement auquel il participera. Dans les épreuves compétitives, le prix d'inscription comprendra l'assurance pour l'athlète.

ARTICLE 4: INSCRIPTION

Pour participer à l'événement, les personnes intéressées sont encouragées à s'inscrire à l'avance. Pour les événements participatifs, il y aura un seul dossard solidaire au prix de 3 € et qui pourra être utilisé pour participer à l'activité Athlétisme dans la Rue, aux promenades santé et au mile solidaire. Avec le même dossard il sera également possible d'accompagner les athlètes ayant une capacité intellectuelle réduite dans l'activité organisée pour eux.

100% des bénéfiques iront entièrement à la délégation Bidasoa de l'**Association contre le cancer de Gipuzkoa**.

Le jour même de l'événement, des équipements sportifs et des vêtements officiels de la Super Amara Bidasoa Atletiko Taldea et divers matériels de l'Association contre le cancer de Gipuzkoa pourront être achetés sur les stands prévus à cet effet.

Les inscriptions débuteront en ligne le 14 mars à midi sur la plateforme www.kirolprobak.com et se termineront le vendredi 21 avril à 20h00.

Pour les inscriptions de groupe, il sera nécessaire de contacter l'organisation par e-mail Millasdelrun5K@atletismobat.com.

Il sera possible de s'inscrire en personne aux bureaux de la Bidasoa Atletiko Taldea, situés dans la Plaza Leandro Agirretxe n°1, 2ème étage, bureau 8 (bâtiment Palmera Montero), de 9h00 à 14h00 du lundi au vendredi.

Pour les **épreuves non compétitives uniquement**, les inscriptions seront acceptées le jour même de l'évènement jusqu'à 15 minutes avant le début de chacun des épreuves participatives.

Pour les **courses compétitives**, l'**inscription en ligne** sera **obligatoire** avec les prix suivants :

- Courses 5K: 12 € (+3 € solidarité en option).
- Courses 5K inscriptions dans la dernière semaine: 16 € (+3 € solidaires en option).
- **Modalité équipes Joëlette 8 € par membre (+3 € solidaires en option).**
- Mile en handbike et fauteuil roulant: 3 € par athlète (dont 3 € solidaires).

Dans le cas de courses compétitives, en plus du dossard, l'inscription comprend:

- T-shirt de l'événement
- Assurance d'accident
- Ravitaillement à la ligne d'arrivée
- Classification officielle
- Service de consigne
- Vestiaire et service de douche

La course de 5 km sera limitée à une participation maximale de 500 coureurs. Pour le reste des événements, il n'y aura pas de limite de participation.

L'inscription à la modalité Joëlette sera de 8 € pour chaque membre de l'équipe et il sera possible de faire un don supplémentaire de 3 € en solidarité pour l'Association Contre le Cancer de Gipuzkoa. L'inscription donnera droit au dossard et à le sac du coureur. De même, toutes les composantes de l'équipe seront assurées et auront accès aux mêmes services que le reste des participants. Seul le membre de l'équipe qui est passager portera le puce.

ARTICLE 5: RETRAIT DES DOSSARDS

Ils peuvent être récupérés dans la zone de départ située sur la Plaza del Ensanche et Luis Mariano. ([Voir la carte](#)).

Le **DIMANCHE 23 avril** à partir de 8h45.

Au moment du retrait du dossard, il sera obligatoire de présenter la preuve d'inscription qui sera obtenue au moment de l'inscription ou, à défaut, la pièce d'identité de l'intéressé. Les dossards ne seront remis qu'aux détenteurs.

ARTICLE 6: COURSES 5K

Deux courses de 5 km. seront organisées. Les inscrits seront divisés en deux courses en fonction de leur temps final prévu. Ainsi, la première course, à partir de 10h00, sera pour les participants ayant des temps supérieures à 20 minutes et la seconde, à partir de 10h35, pour les athlètes ayant un temps accrédité de moins de 20 minutes.

Les départs seront organisés par boîtes, attribuant à chaque participant une boîte de départ en fonction du temps prévu indiqué dans le formulaire d'inscription. L'organisation se réserve le droit de comparer les temps prévus et de placer chaque coureur dans la boîte et la course qu'elle juge la plus appropriée. Les athlètes sont priés d'accéder à leur boîte correspondant au plus tard 5 minutes avant le début de la course. Les athlètes fédérés devront passer par une caméra d'appel avant le départ afin que leurs temps puissent être officielles.

Les courses se dérouleront sur un **circuit homologué** par la RFEA d'une longueur de une mile (1.609,34 m) situé sur le Paseo Colón de Irun ([Voir la carte](#)). La ligne de départ sera située 172 mètres avant la ligne d'arrivée et lors de son passage, il sera nécessaire de compléter trois tours au circuit pour totaliser une distance de 5 kilomètres. Afin de bien réguler l'effort, il y aura des références visuelles dans le circuit à 1.000, 2.000, 3.000 et 4.000 mètres et 300, 200 et 100 mètres avant de la ligne d'arrivée respectivement.

Il est prévu la participation des équipes de Joëlette ou des fauteuils roulants assistés. Chaque équipe sera composée d'un passager ayant une capacité intellectuelle ou motrice réduite qui sera transporté par un minimum de 2 assistants ou pilotes et un maximum de 5. Les assistants ou pilotes peuvent être de n'importe quel sexe établissant une classification unique. Les participants à cette modalité prendront le départ de la première des courses de 5 km, en même temps que les coureurs, et seront placés dans la boîte de départ établie par l'organisation en fonction du niveau de temp attendu.

Il y aura **cinq** classements: masculin et féminin pour la première et la deuxième course et la **modalité Joëlette**.

Les classifications, comment marqué par la réglementation RFEA, seront effectuées en fonction du temps total écoulé depuis le signal de sortie. Le temps net sera également fourni à tous les coureurs participants, c'est-à-dire le temps écoulé entre le franchissement de la ligne de départ et le franchissement de la ligne d'arrivée par le coureur. Des ravitaillements seront offerts à tous les participants une fois leur participation est terminée.

ARTICLE 7: COURSE DE UNE MILE EN HANDBIKES ET FAUTEUILS ROULANTS

Il y aura un seul départ pour les deux modalités qui compléteront un tour du circuit d'un mile de longueur (1.609,34 m).

Il y aura deux classifications pour chacune des modalités (handbikes et fauteuils): masculin et féminin.

L'épreuve sera chronométrée manuellement par les juges de la fédération établissant l'ordre d'arrivée en fonction du temps total investi à partir du signal de départ.

Des ravitaillements seront offerts à tous les participants une fois leur participation est terminée.

ARTICLE 8 : MOTIFS DE DISQUALIFICATION

Dans les courses compétitives, il y aura des contrôles sur la ligne de départ et d'arrivée, et tous les coureurs devront nécessairement passer par les tapis de chronométrage activés à cet effet.

Tous les coureurs qui :

- Ne pas suivre l'intégralité de parcours.
- Modifier ou cacher la publicité sur le dossard.
- Ne pas porter le dossard original attribué pour cette édition.
- Entrer dans la ligne d'arrivée sans dossard.

- Ne pas tenir en compte des instructions des juges ou du personnel de l'organisation.
- Il est également rappelé que les véhicules motorisés ou les vélos n'appartenant pas à l'organisation sont strictement interdits à l'intérieur du circuit ainsi que la présence d'accompagnateurs sauf exceptions explicitement prévues au présent règlement.

ARTICLE 9: SERVICES DE VESTIAIRE, DOUCHE, CONSIGNE ET PARKING

Les douches et les vestiaires seront ceux du centre sportif Artaleku situé à proximité de la zone de départ et d'arrivée. ([Voir la carte](#)). Les participants seront autorisés à entrer jusqu'à 13h00. Les douches fermeront à 13h30.

Il y aura un service de consigne à 50 mètres du de l'arrivée dans la Plaza del Ensanche. ([Voir la carte](#)).

Pour ceux qui vont y assister en voiture, il est recommandé d'utiliser des parkings tels que Paseo de Colón, Plaza de San Juan, Plaza Pio XII ou Ficoba (gratuit). ([Voir la carte](#)).

ARTICLE 10: ASSURANCE DES PARTICIPANTS

L'organisation a souscrit une police d'assurance responsabilité civile conformément à la législation en vigueur.

De même, tous les participants inscrits à des courses compétitives seront couverts par une police d'assurance accident qui couvrira les accidents qui se produisent en conséquence directe du développement de l'évènement et jamais à la suite d'une condition ou d'un défaut caché, d'imprudence, de négligence, de non-respect des lois ou des articles de ce règlement, ainsi que ceux produits dans les déplacements vers et depuis le lieu où la course a lieu.

ARTICLE 11: ASSISTANCE MÉDICALE

Il y aura une assistance médicale le long du parcours. Il y aura également une assistance médicale à la ligne d'arrivée. L'organisation recommande aux coureurs de passer un examen médical avant la course, acceptant à tous les participants le risque dérivé de l'activité sportive.

Le service médical officiel aura le pouvoir de retirer de la course tout participant qui, à son avis, n'est pas en condition physique ou mentale pour continuer à courir.

ARTICLE 12: RECOMPENSES

1ère place féminine dans la deuxième course de 5K	Trophée + Cadeau + 150 €
2ème place féminine dans la deuxième course du 5K	Trophée + Cadeau + 100 €
3ème place féminine dans la deuxième course de 5K	Trophée + Cadeau + 50 €
1ère place masculine dans la deuxième course du 5K	Trophée + Cadeau + 150 €
2ème place masculine dans la deuxième course du 5K	Trophée + Cadeau + 100 €
3ème place masculine dans la deuxième course du 5K	Trophée + Cadeau + 50 €
1ère place féminine dans la première course de 5K	Trophée + Cadeau
2ème place féminine dans la première course de 5K	Trophée + Cadeau
3ème place féminine dans la première course de 5K	Trophée + Cadeau
1ère place masculine dans la première course de 5K	Trophée + Cadeau
2ème place masculine dans la première course de 5K	Trophée + Cadeau
3ème place masculine dans la première course de 5K	Trophée + Cadeau
1ère équipe classée dans la modalité Joëlette	Trophée + Cadeau
1er Handbike masculin	Trophée + Cadeau

1er Handbike féminine	Trophée + Cadeau
1er Fauteuil Roulant masculin	Trophée + Cadeau
1er Fauteuil Roulant féminine	Trophée + Cadeau

ARTICLE 13: AUTRES CONSIDÉRATIONS

Si, en raison d'un cas de force majeure, indépendant de la volonté de l'organisation (tempêtes, tremblements de terre, attaque terroriste, pandémie, etc.), l'événement doit être suspendu, les frais d'inscription ne seront pas remboursés. Les personnes concernées se verront offrir des conditions avantageuses pour s'inscrire à la prochaine édition.

L'organisation peut être contrainte de modifier l'itinéraire prévu pour des raisons de sécurité.

ARTICLE 14: DROITS D'IMAGE ET CESSIION DES DONNÉES

Tous les participants par le fait de formaliser l'inscription déclarent connaître et accepter le présent règlement et donner leur consentement au Bidasoa Atletiko Taldea par elle-même ou par l'intermédiaire de tiers, pour traiter informatiquement et à des fins exclusives de nature sportive, informative, promotionnelle ou commerciale, leurs données personnelles, ainsi que leur image au sein de l'évènement par le biais de photographies, vidéos, etc.

Conformément aux dispositions de la loi organique 3/2018, du 5 décembre, sur la protection des données personnelles et la garantie des droits numériques, le participant peut exercer son droit d'accès à ces fichiers afin de rectifier ou d'annuler leur contenu partiellement ou totalement. Pour exercer ce droit, vous devez en faire la demande par écrit au siège social de Bidasoa Atletiko Taldea. (Calle Ramón Iribarren N°4 bajo trasera, 20304 Irun).

L'Organisation se réserve le droit d'apporter toute modification au présent règlement si elle l'estime nécessaire, et doit le communiquer publiquement tant sur le site web de l'évènement que sur la plateforme d'inscription.

Tout ce qui n'est pas prévu dans ce règlement sera régi par le Règlement Général de Compétition de la RFEA et de World Athletics (ex-IAAF) pour la saison 2023.

ARTICLE 15: INFORMATIONS GRAPHIQUES

Les informations mises à jour avec l'itinéraire et les zones annexées sont accessibles sur le lien suivant:

[Voir la carte](#)